

Article 1 : Règlement intérieur

- 1.1 Le présent règlement intérieur complète les statuts de l'association pour son fonctionnement.
- 1.2 Un exemplaire du règlement intérieur sera remis à chaque adhérent lors de son inscription et cette inscription vaut acceptation du présent règlement.
- 1.3 Le présent règlement s'applique à tous les membres du club sans exception.
- 1.4 Tous les membres du bureau directeur sont habilités à faire respecter le présent règlement.

Article 2 : Inscriptions

- 2.1 Aucun dossier d'inscription incomplet ne sera accepté.
- 2.2 Les inscriptions faites après le 30 septembre seront acceptées en fonction des places disponibles.
- 2.3 Les membres du club sont licenciés à la Fédération Française de badminton (FFBad).
- 2.4 Seules sont membres du club, les personnes à jour de leur cotisation annuelle ayant fourni le dossier d'inscription complet.
- 2.5 L'inscription est valable du 1er septembre au 31 août de l'année suivante.
- 2.6 Pour pratiquer, les joueurs doivent obligatoirement être licenciés et à jour de leur cotisation.
- 2.7 Chaque adhérent doit s'assurer que le badminton n'entre pas dans les exclusions de garantie de son contrat d'assurance personnel.
- 2.8 L'inscription devient définitive après un délai de 7 jours sauf avis contraire de l'intéressé.
- 2.9 Les joueurs licenciés au sein d'un autre club affilié à la FFBad devront s'acquitter d'une cotisation correspondant à la part club de la cotisation annuelle. Pour les joueurs licenciés au sein d'une autre fédération, ils devront s'acquitter de la totalité de la cotisation (sauf convention particulière).
- 2.10 Les inscriptions dites « Famille » bénéficient d'une dégressivité : 6 % pour l'inscription de 2 membres de la même famille, 9 % à partir de 3 membres.
- 2.11 Les inscriptions prises après le 1er janvier, sous réserve d'un nombre suffisant de places, bénéficient d'un tarif dégressif.

Article 3 : Cotisations

- 3.1 Le montant de la cotisation est voté par le conseil d'administration et ratifié par l'Assemblée Générale ordinaire.
- 3.2 La cotisation est composée du montant de la licence fédérale et du montant revenant directement au club. Ce dernier montant bénéficiant d'une dégressivité (Conf. § 2.10 et § 2.11).
- 3.3 Un joueur inscrit en tant que « Compétiteur » peut participer à des compétitions et bénéficier d'un remboursement d'une partie des frais de participation (voir modalités dans l'article 8.1).
- 3.4 Un joueur inscrit en tant que « Loisir » peut participer à des compétitions mais ne peut bénéficier d'un remboursement de frais de participation.
- 3.5 Le remboursement de cotisation n'est pas prévu pour seule convenance personnelle. La licence fédérale ayant été réglée par le club, celle-ci ne peut pas faire l'objet de remboursement. Seul un certificat médical faisant mention d'une impossibilité et/ou incompatibilité à la pratique du badminton permettra d'effectuer une demande de remboursement du montant de la cotisation revenant au club, qui sera examinée par le bureau.
- 3.6 Dans un cas de force majeure non lié à l'adhérent, empêchant la pratique du badminton durant une période plus ou moins longue, le conseil d'administration pourra statuer sur un mode de dédommagement en fonction du réengagement ou pas de l'adhérent la saison suivante à savoir :
 - Non réengagement, remise d'un reçu fiscal occasionnant une réduction d'impôts sur le revenu, la réduction s'élevant à 66% de la part revenant au club (article 200-1 du Code Général des Impôts).

- Réengagement, baisse du montant (voire annulation totale) de la part revenant au club (licence fédérale à charge de l'adhérent), ainsi que la remise d'un reçu fiscal (voir ci-dessus).

Article 4 : Accès aux courts

- 4.1 L'accès aux courts de badminton est conditionné par le port obligatoire de chaussures de sport propres et non marquantes.
- 4.2 L'activité débute par le montage des filets et poteaux et se termine par leur démontage, par tous les joueurs présents.
- 4.3 Les joueurs se doivent de respecter le matériel qui leur est confié ainsi que les locaux qui sont mis à leur disposition. Ils doivent en outre, respecter les règlements intérieurs des gymnases où ils évoluent sous peine de sanctions.
- 4.4 En cas de forte affluence, le respect des autres joueurs passe par une rotation rapide sur les terrains et des séquences de jeu plus courtes (match en 1 set, matchs de double).
- 4.5 La consommation d'alcool au sein du gymnase est strictement interdite.
- 4.6 Il est interdit d'organiser des buvettes lors des séances sans l'accord du bureau directeur.

Article 5 : Fin de séances (gymnase de Méry-sur-Oise)

- 5.1. Les matchs doivent être terminés et le matériel entièrement rangé à 22h30 au plus tard. Les douches restent accessibles jusqu'à 23h au plus tard.
- 5.2. A chaque fin de séance et ce, avant 22h30, les joueurs sont tenus de nettoyer l'entièreté de la surface de jeu, au moyen du balai-ciseau mis à disposition.
- 5.3. A l'issue des buvettes autorisées, les joueurs sont tenus de nettoyer le bar et le sol au moyen des outils à disposition : éponges, balai, etc.
- 5.4. Les joueurs doivent obligatoirement avoir quitté le gymnase à 23h au plus tard. La porte d'entrée doit être verrouillée de l'intérieur, la porte de sortie doit être correctement fermée.
- 5.5. Les rassemblements de joueurs à l'extérieur du gymnase après 22h30, parking inclus, sont strictement interdits.

Article 6 : Les mineurs

- 6.1 La prise en charge des membres mineurs commence après remise à l'adulte responsable de la séance par les responsables légaux ou à défaut, l'adulte le représentant. Elle se termine à l'heure fixée de fin d'entraînement. Les mineurs ne peuvent donc quitter un entraînement encadré qu'exceptionnellement et uniquement en présence de l'adulte qui en est responsable.
- 6.2 Lors des séances de pratique autonome, les joueurs mineurs restent sous l'entière responsabilité de leurs parents.

Article 6 : Invitations

- 7.1 Il est interdit à une personne non adhérente au club de jouer dans les créneaux horaires réservés au club.
- 7.2 Seules les personnes invitées par un adhérent (à jour de sa cotisation) seront acceptées à titre exceptionnel lors d'une séance, sous réserve d'en informer un responsable de salle au préalable et en fonction de l'affluence.
- 7.3 Le club limite à trois invitations maximum d'un joueur non membre du club par année.

Article 7 : Encadrements

- 7.1 Les entraînements dirigés seront assurés par des personnes diplômées, formées ou éventuellement par des personnes compétentes bénévoles.
- 7.2 Les entraînements dirigés sont suspendus pendant les vacances scolaires. Les créneaux sont alors utilisables pour une pratique autonome dans le cas où ils restent mis à disposition de la municipalité.

Article 8 : Compétitions

- 8.1 Le club prend en charge les inscriptions aux championnats départementaux, régionaux et nationaux ainsi que 50% des frais d'inscriptions aux tournois, dans la limite des conditions suivantes : ce remboursement est plafonné à 80€ sous forme d'avoir sur l'achat de volants, proposé par le club, pour la saison suivante. Si l'adhérent ne se réinscrit pas en tant que compétiteur l'année suivante, le remboursement est plafonné à 40€ et est reversé à la fin de la saison en cours par virement bancaire ou sous forme d'avoir si la réinscription est réalisée en adhésion extérieure.
- 8.2 La participation à une compétition implique le respect du règlement particulier qui la régit.
- 8.3 Tout joueur inscrit ne se présentant pas à ces compétitions devra assumer pleinement les sanctions sportives, disciplinaires ou financières qui lui seront imposées.

Article 9 : Droit à l'image

- 9.1 Sauf avis contraire de l'adhérent, les photos et vidéos faites par le club peuvent être utilisées sur le site internet et les réseaux sociaux du club.

Article 10 : Sanctions

- 10.1 Un adhérent n'ayant pas respecté le règlement du club ou ayant fait preuve d'un comportement considéré comme contraire à l'éthique sportive dans le cadre du badminton, d'un manque de respect envers un autre participant (ou un organisateur), d'une conduite susceptible de nuire à la bonne image du sport en général, du badminton ou du club, se verra sanctionné par le bureau directeur. Ladite sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion du club.

ANNEXE I : CRÉNEAUX

Tout nouvel adhérent a droit à une séance d'essai sous couvert de son assurance individuelle, avant de s'inscrire définitivement au sein de notre association sportive. Les inscriptions sont possibles jusqu'au 30 septembre .
Le bureau se réserve la possibilité d'étendre la période d'inscription dans le cas de places disponibles.
En revanche, les joueurs ayant rendu leur dossier après cette date ne seront ni prioritaires, ni assurés de pouvoir participer aux championnats Interclubs.

<u>Le gymnase de Méry</u>	<u>Le gymnase d'Auvers</u>	<u>Le gymnase de Mériel</u>
Gymnase municipal Rue Courtil Bajou 95540 Méry-sur-Oise	Gymnase Daubigny Rue Pierre Beregovoy 95430 Auvers-sur-Oise	Gymnase Georges Breittmayer Place des Chênes 95630 Mériel

Jeunes G1 : Poussins, benjamins

Jeunes G2 : Minimes, cadets et juniors (hors surclassés)

Du 01/09/2026 au 31/12/2026

	MERY SUR OISE		AUVERS SUR OISE		MERIEL	
LUNDI	18h30 à 20h30	Jeunes G1 G2				
	20h30 à 22h30	Loisirs				
MARDI			19h00 à 22h30	Compétiteurs entraînement		
MERCREDI	20h00 à 22h30	Confirmés				
JEUDI						
VENDREDI			20h00 à 22h00	Loisirs		
			Interclubs possible		20h30 à 22h30	Compétiteurs Interclubs
SAMEDI	09h15 à 10h30	Jeunes G1				
	10h15 à 11h00	Jeunes G2				
DIMANCHE	09h00 à 12h00	Tous joueurs				

Il est demandé aux joueurs d'utiliser uniquement les créneaux correspondant à leur profil.

Les joueurs souhaitant assister ponctuellement à un autre créneau devront en faire part au préalable au responsable du créneau en question ainsi qu'au Président du club. Selon l'affluence et leur appréciation, ceux-ci donneront ou non leur accord.

Un joueur aura la possibilité de changer de créneaux en cours de saison, par exemple en cas de progrès rapide, selon l'affluence et l'appréciation du Président du club, de l'équipe d'encadrement et des responsables de créneaux visés.

LES CATÉGORIES D'ÂGES :

L'âge est pris en compte au 1er janvier (à 00h00) de la saison en cours.

Poussins : 9 à 10 ans nés entre le 1er janvier 2017 et le 31 décembre 2018
Benjamins : 11 à 12 ans nés entre le 1er janvier 2015 et le 31 décembre 2016
Minimes : 13 à 14 ans nés entre le 1er janvier 2013 et le 31 décembre 2014
Cadets : 15 à 16 ans nés entre le 1er janvier 2011 et le 31 décembre 2012
Juniors : 17 à 18 ans nés entre le 1er janvier 2009 et le 31 décembre 2010

(*) Suivant le niveau des jeunes des changements de groupe peuvent être envisagés, voire monter en adultes et/ou équipes

LES HORAIRES :

	LUNDI	SAMEDI
GROUPE 1 : Poussins, Benjamins	18h30 à 20h00	9h15 à 10h30
GROUPE 2 : Minimes, Cadets, Juniors	18h30 à 20h30	10h15 à 11h30

LES DATES (Saison 2026/2027) :

SEPTEMBRE : 07 / 12 / 14 / 19 / 21 / 26 / 28	FEVRIER : 01 / 22 / 27
OCTOBRE : 03 / 05 / 10 / 12	MARS : 01 / 06 / 08 / 13 / 15 / 20 / 22 / 27 / 29
NOVEMBRE : 02 / 07 / 09 / 14 / 16 / 21 / 23 / 28 / 30	AVRIL : 19 / 24 / 26
DECEMBRE : 05 / 07 / 12 / 14	MAI : 03 / 10 / 15 / 24 / 29 / 31
JANVIER : 04 / 09 / 11 / 16 / 18 / 23 / 25 / 30	JUIN : 05 / 07 / 12 / 14 / 19 / 21 / 26

LES COMPÉTITIONS :

Les quelques regroupements et/ou compétitions organisés ne sont pas obligatoires, et sous la responsabilité des parents. La communication des dates de compétitions sera faite par l'équipe d'encadrants.

RESPONSABILITÉ ENFANTS :

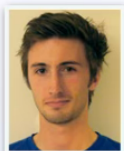
Dans le cadre de la mise en place de créneaux destinés aux mineurs le lundi soir de 18h30 à 20h30 ainsi que le samedi matin de 9h15 à 11h30, le club informe les parents des enfants participant aux cours d'initiation que :

BADMINTON CLUB DES BORDS DE L'OISE a souscrit une assurance responsabilité civile auprès de la société d'assurance GENERALI dans le cadre de son affiliation à la Fédération Française de Badminton. Cette assurance couvre la responsabilité du club dans le cadre strict d'une activité encadrée au sein de l'enceinte fermée du gymnase sis rue Courtil Bajou à MERY SUR OISE 95540. Le club ne serait être tenu pour responsable de tous accidents ou dommages causés sur la personne de votre enfant ou causés par l'enfant lui-même en dehors du gymnase sis rue Courtil Bajou à MERY SUR OISE 95540 et en dehors des créneaux horaires destinés à l'initiation des jeunes. Ce paragraphe tient compte également des différents créneaux horaires proposés par le club auxquels les enfants mineurs pourraient exceptionnellement participer. Le paiement de la cotisation au club inclus l'adhésion à titre personnel à l'assurance GENERALI, couvrant accident et responsabilité civile de l'adhérent. En cas d'accident nécessitant l'intervention d'un médecin, les parents de l'enfant mineur autorisent le club à prévenir en priorité les pompiers de MERY SUR OISE ainsi qu'eux-mêmes.

RÈGLES :

Chaque parent devra s'assurer qu'un animateur est présent lors du début du cours en accompagnant l'enfant à l'intérieur du gymnase, et viendra reprendre l'enfant à la fin du cours à l'intérieur du gymnase. Si l'enfant vient seul(e) au cours, la responsabilité de l'association BADMINTON CLUB DES BORDS DE L'OISE ne sera pas engagée, en cas d'accident sur le trajet domicile / Gymnase et jusqu'à la prise en charge de l'enfant par un animateur à l'intérieur du gymnase. La signature du responsable légal sur la feuille d'inscription vaut accord de ces termes.

L'équipe du BCBO est à votre disposition toute l'année pour vous guider et répondre à vos questions.



Johan COUDENE

Président
Entraînements compétitions



Marc BREBION

Trésorier
Entraînements Jeunes



Marc FEMENIA

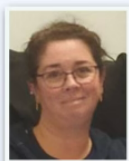
Secrétaire



Christophe RICOUL

Trésorier adjoint
Entraînements Loisirs / débutants

Bureau permanent



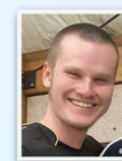
Laetitia DALLE

Animations



Delphine MARSCHAL

Animations



Maxime GOMMERAT

Entraînements Loisirs / débutants



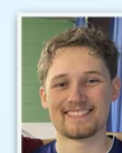
Steven LUYCKFASSEL

Compétitions et Interclubs



Stéphane DEVIME

Entraînements Jeunes



Florent DELAPORTE

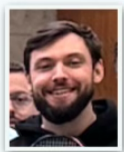
*Webmaster
Communication et réseaux sociaux*

Conseil d'Administration



Frédéric SUEUR

*Entraînements Jeunes
Entraînements compétitions
Recordage*



Quentin SCHNEIGEIGER

Entraînements Loisirs / débutants



Morgane COLIN

*Animations / Communication
et réseaux sociaux*

Collaborateurs extérieurs



Contact CLUB : bcbo.contact@gmail.com

Contact TOURNOIS : bcbo.tournois@gmail.com